Vikta SignID: 34b630f8-1c8a-4a6c-b63d-2ef394e9f937

S.E.L.A.R.L. du Professeur JP RENARD

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 4, Place du Puits de l'Ermite
75005 PARIS

834 055 592 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le vingt-trois février à neuf heures,
Professeur RENARD Jean-Paul, gérant et associé unique, propriétaire des deux cents (200) parts sociales composant le capital de 2 000 euros de la société « S.E.L.A.R.L. du Professeur JP RENARD » dont le siège social est à PARIS (75005) – 4, Place du Puits de l'Ermite :

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, en sa qualité de gérant, décide de transférer le siège social de PARIS (75005) – 4, Place du Puits de l'Ermite à **OLLIOULES (**83190**) – 214, Chemin de la Tuilerie, à compter du 30 avril 2026.**

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier, ainsi qu'il suit, les articles 4 et 5 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé au 214, Chemin de la Tuilerie - 83190 OLLIOULES.

Il pourra être transféré dans la même ville sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

ARTICLE 5 – LIEUX D'EXERCICE

Le lieu principal d'exercice de la société : 14, Avenue de Breteuil – 75007 PARIS

L'autre lieu d'exercice de la société est situé :

- *Centre Ophtalmologique Sorbonne Saint-michel – 4, Rue Domat – 75005 PARIS*
- *2, Avenue Victor Hugo – 13600 LA CIOTAT*

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Jean-Paul Renard